

Département du
VAL d'OISE

Arrondissement de
PONTOISE

Canton de
PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

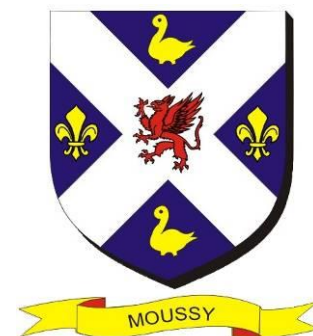
Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY**

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation :
02/09/2026
Date d'affichage :
18/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre 2026 à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MM. NICLOUD PRUVOST Armelle, MME PICARD, épouse DUPUICH Séverine, M. QUILLET Didier, MME DE COURCY Cécile, M. HENRY Thierry, MME GOFFETTE, épouse MONTIN Isabelle, M. MADDALENA Eddie, MME THOMASSIN BRANCHU Julie, M. DE DROUÂS Mayeul

Absent : M. MONTHILLER Gérard,

Secrétaire de séance : Mme GOFFETTE épouse MONTIN Isabelle

Délibération n°2026030

Délibération relative à la demande d'une subvention au titre de la DETR pour la réparation de l'horloge de la mairie en plus de celle obtenue par le PNR

Il s'agit d'une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) concernant la réparation de l'horloge de la mairie de Moussy, en complément de celle déjà votée par le Parc Naturel Régional (PNR).

Objet : Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la restauration de l'horloge de la mairie de Moussy

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,
Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,
Vu la circulaire du 22 avril 2026 relative aux modalités d'attribution de la DETR pour 2026,
Vu le devis DE0305139 établi par la société Horloges Huchez en date du 25 mars 2026, complété par la note explicative du 17 juillet 2026,
Vu le plan de financement prévoyant un montant total HT de 6 310,97 € (7 573,16 € TTC),
Vu la délibération du 22 avril 2026 par laquelle le conseil municipal a déjà validé une demande de financement auprès du PNR pour ce projet,

CONSIDÉRANT :

- Que l'horloge de la mairie de Moussy, symbole patrimonial et sonore de la commune, est à l'arrêt depuis décembre 2025 en raison d'une panne du moteur et de la bobine électrique,
- Que les habitants expriment une attente forte pour sa remise en fonctionnement, ainsi que pour la rénovation esthétique du campanile,
- Que le projet inclut :
 - Le remplacement du cadran (Ø 900 mm, en tôle émaillée blanche, chiffres romains),
 - La fourniture d'aiguilles de style Renard (en Duralinox, laquées noires),
 - La remise en peinture du campanile et l'installation des nouveaux éléments,
- Que le coût total de l'opération s'élève à 6 310,97 € HT, avec un autofinancement communal de 1 262,19 €,
- Que la commune a déjà obtenu un financement de 3 155,49 € (50 % du coût HT) auprès du PNR (demande du 22 mai 2026, accord du 22 juin 2026),
- Que la DETR pourrait couvrir 30 % du coût HT, soit **1 893,29 €**, permettant de boucler le financement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

1. D'approuver le principe de la demande de DETR pour la restauration de l'horloge de la mairie, conformément au plan de financement ci-dessous :

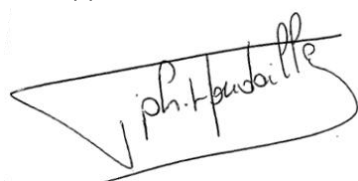
Poste	Montant
Total HT	6 310,97 €
Subvention PNR (50 % HT)	3 155,49 €
DETR (30 %HT)	1 893,29 €
Part communale (HT + TVA)	2 524,39 €

2. D'autoriser monsieur le maire à signer et transmettre à la Préfecture du Val d'Oise :
 - La présente délibération,
 - Le devis DE0305139 et la note explicative du 17 juillet 2026,
 - Le plan de financement détaillant les recettes et dépenses,
 - Tout document complémentaire nécessaire à l'instruction du dossier.
3. De mandater monsieur le maire pour engager les démarches administratives et techniques liées à cette demande, y compris les modifications éventuelles du plan de financement, sous réserve de l'accord du conseil municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à MOUSSY, le 9 septembre 2026

Le maire,
Philippe HOUDAILLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20260909-30-DETR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

Publication : 18/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La secrétaire de séance,
Isabelle GOFFETTE épouse MONTIN

